

ICANN69 | Journées de séances communautaires – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et SSAC
Mardi 13 octobre 2020 – 14h00 à 15h00 CEST

MERIKE KAE0 : ... projeter la première diapositive.

Bienvenue à cette séance conjointe entre le Conseil d'Administration et le SSAC. Pouvons-nous afficher la première diapositive s'il vous plaît ?

AARON JIMENEZ : Il y a un problème de perte de connexion.

MERIKE KAE0 : On va attendre une petite minute. Autrement, nous allons commencer et je vais faire référence au document que j'ai sous les yeux.

MAARTEN BOTTERMAN : Je tiens à rappeler aux participants que cette séance est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN.

Je m'appelle Maarten Botterman, je suis président du Conseil d'Administration de l'ICANN.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MERIKE KAEO :

Merci Maarten.

Je m'appelle Merike Kaeo, liaison du SSAC au Conseil d'Administration et je vais animer cette séance.

Est-ce qu'on a eu la possibilité d'afficher les diapositives ?

AARON JIMENEZ :

Non. Apparemment, on n'a pas réussi à les afficher sur l'écran.

MERIKE KAEO :

Très bien. Je vais commencer.

Le SSAC voulait parler de deux points en particulier : tout d'abord le SAC113, le rapport consultatif du SSAC sur l'utilisation privée des TLD et ensuite, le SAC112, l'opinion minoritaire sur le rapport final de la deuxième étape du EPDP sur la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD. De sa part, le Conseil d'Administration a proposé un point, le renforcement de l'efficacité du modèle multipartite.

Est-ce qu'il y a d'autres sujets que vous souhaiteriez inclure dans cet ordre du jour ? Très bien, je ne vois pas proposition d'ajout.

Pendant qu'on attend que les diapositives s'affichent, est-ce que vous vous sentez à l'aise si on n'a pas de diapositives projetées sur l'écran ? Très bien, alors nous allons commencer et nous allons parler du SAC113.

ROD RASMUSSEN :

Bonjour à tous, bon après-midi ou bonne soirée. Merci beaucoup d'être là aujourd'hui. Nous apprécions que vous ayez pris le temps de participer à cette réunion virtuelle. Nous espérons revenir aux réunions en face-à-face à un moment dans l'avenir.

Nous avons publié plusieurs documents depuis la dernière fois et nous voudrions saisir cette opportunité pour parler avec le Conseil d'Administration de la nature de ces documents pour voir s'il y a des questions de la part des membres du Conseil d'Administration. Nous avons un grand nombre de nos membres ici présents et ce serait une bonne occasion de pouvoir clarifier des questions qui nécessiteraient des clarifications.

Le travail du SSAC a abouti à plusieurs publications récentes, et nous avons une publication sur l'utilisation malveillante du DNS qui n'est pas encore publiée. On travaille à la finalisation de ce document. Et s'il y a des questions par rapport à ce document qui est en préparation, je serais ravie d'y répondre aussi.

Maintenant, je vais me concentrer sur la plus récente publication, le SAC113. C'est une discussion et des recommandations sur l'utilisation privée des TLD.

Sur la diapositive que vous n'avez pas sous les yeux, nous précisons plusieurs points par rapport à ce document. Le concept derrière ce travail est la réservation de certains TLD spécifiques pour qu'ils soient

utilisés de manière privée. Actuellement, il n'y a pas de TLD pour rien d'autre dans la zone racine.

Il est important de noter que nous recommandons que les recommandations s'appliquent en général aux TLD qui sont dans la zone. Mais pour ce qui est des TLD qui sont utilisés de manière privée, par exemple dans des entreprises, votre nom.com par exemple, il y a des usages qui sont faits en interne de ce type de TLD, donc il faudrait trouver les meilleures pratiques pour ces usages internes du TLD. Il y a l'exemple de .corp, et quelles sont les alternatives.

Par exemple, si on utilise .corp, Microsoft a longtemps préconisé l'usage de .corp au niveau privé. Donc à ce moment-là, il y a des entreprises qui souhaitent utiliser ce type de TLD de manière privée dans leurs dispositifs ou pour d'autres raisons, pour des configurations par exemple comme celles de .belkin ; donc il y a des noms qui apparaissent dans la zone racine et qui apparaissent aussi chez certains constructeurs.

Il y a plusieurs raisons derrière cela. En général, la pratique actuelle, c'est qu'ils choisissent le nom de leur choix. Mais après, nous avons un projet qui se penche sur cela parce qu'il y a des chaînes qui peuvent avoir un trafic assez important qui ne reçoivent pas de réponse parce qu'en fait, elles n'ont pas été déléguées. Et cela ne pose pas de problème pour les personnes qui pourraient utiliser ce nom plus tard pour des opérations DNS. Mais bon, c'est un exemple que je vous donne.

Le DNS n'a pas vraiment de dispositions explicites pour ce type d'utilisation. Nous avons un espace réservé aux adresses pour le travail de l'IETF qui dit que les adresses IP, si vous avez un peu joué avec votre routeur chez vous, ces adresses IP utilisent en général des adresses spécifiques et qui sont reconnues comme des adresses privées. Donc ce qu'on peut dire, c'est que tout ce qui n'est pas dans la racine, c'est considéré comme privé.

Voilà les fondements pour la préparation de ce document. La recommandation du SSAC, c'est de s'assurer que ces chaînes soient réservées et qu'elles ne soient pas placées dans la zone racine. Nous ne parlons pas de chaînes spécifiques, mais nous établissons des critères spécifiques pour identifier ce type de chaînes. Diapositive suivante s'il vous plaît, je vois qu'elles sont maintenant affichées sur l'écran.

Quels sont les critères ? Il doit s'agir d'une étiquette DNS valable qui ne soit pas encore déléguée dans la zone racine, qui ne soit pas susceptible d'être confondue avec d'autres TLD qui existent déjà et qui soit en général courte, facile à mémoriser et qui reflète le sens de ce qu'on veut utiliser. Voilà ce que nous voulons faire.

La raison principale, c'est qu'on ne veut plus ce concept de chaînes qui sont disponibles pour tout le monde et que l'on puisse établir des règles pour pouvoir réserver certains types de chaînes qui vont être utilisées en privé et cela, pour essayer d'aboutir à avoir une certaine prévisibilité par rapport à l'utilisation de certains logiciels.

Nous savons que cela ne pose pas encore de problèmes opérationnels graves, mais il est important de savoir et de reconnaître ce qui se passe et de l'analyser du point de vue des collisions de noms par exemple et d'identifier par exemple également d'autres problèmes qui peuvent se poser au niveau du DNS concernant des utilisations malveillantes et essayer d'en venir à bout. Voilà les points principaux.

Nous ne croyons pas que ces recommandations vont résoudre tous les problèmes qui peuvent exister, mais elles ont au moins le mérite de se pencher sur cette question du point de vue des constructeurs par exemple de l'internet des objets pour prévoir ce type d'utilisation afin qu'il y ait un fondement à l'utilisation de ce type de TLD en usage privé. Ces recommandations pourraient limiter les problèmes qui pourraient se poser à l'avenir avec cette utilisation.

Je vais m'arrêter ici et je vais répondre à vos questions si vous en avez. Merike, je vous repasse la parole. C'est vous qui êtes en charge de ceci.

MERIKE KAE0 :

Merci beaucoup pour cette présentation du SAC113.

Vous avez la main levée. Allez-y.

HARALD ALVESTRAND :

Au début, je suivais cette discussion mais en fait, il y a deux questions principales. Qui va prendre la décision d'allouer ? Et qui va prendre la décision de la chaîne qu'on choisira ? Le SSAC semble penser que

l'ICANN ou une partie de l'ICANN soit la réponse à la première question. Mais par rapport à la deuxième, je ne sais pas trop.

ROD RASMUSSEN :

C'est une excellente question et je crois qu'effectivement, c'est une question que nous avons déjà eue à l'ICANN69 avec le conseil de la GNSO il y a cinq heures, puisque nous en avons parlé également. Leur question, c'était qui va être impliqué dans les décisions relatives à cette thématique ? Et dans nos conversations en fait, il y a trois parties qui ont été identifiées : premièrement, nous puisque nous avons posé cette question ; ensuite l'IETF ; et ensuite, le Conseil d'Administration de l'ICANN. Et c'est d'ailleurs la quatrième partie puisqu'il y a aussi la GNSO qui est l'entité d'élaboration des politiques.

Et je pense que pour la deuxième partie de votre question, cela fait partie du processus puisque vous avez posé des questions relatives à ces deux points, donc les critères et la perspective politique.

Et il y a d'autres choses auxquelles nous n'avons pas répondu, la question de la chaîne unique ou du potentiel de signification dans une langue ou dans différentes langues. Il y a différentes manières de traiter les chaînes. Le SSAC n'a pas pu arriver à un consensus sur les moyens que l'on a pour s'occuper de la délégation d'une chaîne ou de plusieurs chaînes. Notre consensus, c'est ce que nous pouvons présenter maintenant par rapport à une chaîne qui n'est pas déléguée.

Donc il reste des questions ouvertes, il y a des conversations qui sont en cours avec l'IETF à ce niveau, avec le groupe de travail DSN Ops

pour s'occuper de ceci. C'est compliqué. Il y a des membres du SSAC qui sont très impliqués, ce n'est pas mon cas, et il y a d'autres questions et je crois que la coordination doit venir du Conseil d'Administration de l'ICANN, de la liaison à l'IETF et avec le lien avec la GNSO qui établit les politiques. L'idée, c'est simplement de lancer la discussion, de définir le problème et de voir ce qui est fait à l'IETF là-dessus également pour faire avancer la discussion.

MERIKE KAEO :

Il y a d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole. Il y a Göran d'abord. Allez-y Göran.

GÖRAN MARBY :

Merci à tous.

Je dois dire que j'ai souri parce que j'ai vu le nom de Steve Crocker qui souhaitait poser une question. C'était la même chose quand on était à Washington, donc c'est de sa faute.

Par rapport à cette question, l'avis du SSAC tombe à point et cette discussion est très importante. Et ce que je vais vous dire maintenant n'a rien à voir avec la question en elle-même. Mais lorsque j'ai commencé à réfléchir à tout ceci, je suis parti des principes. Je suis revenu au protocole d'entente que nous avons à l'ICANN avec l'IETF. Et ceci a créé certaines questions constitutionnelles pour moi, donc j'ai lancé cette conversation avec Merike et d'autres. Et c'est une chose de se dire que nous sommes d'accord sur le fait qu'on n'aime

pas faire des achats à l'étranger pour ainsi dire en s'assurant que les règles soient établies. Dans l'écosystème, nous avons notre rôle, l'IETF a son rôle, tous deux sont importants mais ils sont différents.

Ce que nous devons faire, c'est d'écrire une lettre à l'IETF pour leur demander comment ils voient les choses parce que nous savons qu'ils ont pris des décisions dans cet espace par le passé. Moi, j'aimerais avoir une clarification avant d'aller au Conseil d'Administration pour lui dire comment traiter de cette question de manière à ce que nous sachions quel est notre rôle dans cet écosystème là-dessus.

Voilà un petit peu où j'en suis pour l'instant dans la discussion, parce qu'il me semble qu'il nous faut cette clarification de la part de l'IETF à l'ICANN, parce que cela nous permettra de partir dans le bon sens.

Par rapport au protocole d'entente, normalement, l'ICANN s'occupe de la partie publique du DNS. Donc je ne vais pas rentrer dans tout ce qui est substance ou thèmes importants, mais je crois que ce qui est important, c'est d'avoir une clarification par rapport aux rôles de manière à ne pas faire d'erreurs simplement parce qu'on a un sentiment sympathique si on va dans tel ou tel sens. Donc la discussion sur les fondements doit avoir lien. Et bien sûr, toutes les communications que nous avons par rapport à cela, nous les renverrons au SSAC parce que le rôle du SSAC est très important également.

MERIKE KAE0 :

Merci Göran.

Pour ceux qui ne le savent pas, l'ICANN a un protocole d'entente avec l'IETF. Donc cet avis a vraiment soulevé toute cette conversation sur la question de savoir si nous comprenons le protocole et si nous sommes tous d'accord. Donc je pense que c'est dans l'intérêt de tout le monde d'obtenir cette clarification par rapport à quelles sont les responsabilités. Il faut que l'IETF et l'ICANN sachent également quelles sont leurs responsabilités de façon à ce que personne ne puisse être blâmé par la suite.

WARREN KUMARI :

Oui, Göran, je pense qu'il serait effectivement bien de savoir qui fait quoi, quelle est la division des tâches. Pour faire un petit rapport, il y avait une liaison de l'IAB en 2014 sur l'utilisation technique des noms de domaine. Et je pense que c'est un bon point à prendre en considération.

Par ailleurs, pour donner un petit peu le contexte, cette idée a été débattue de manière assez importante au sein du groupe DNS Op de l'IETF – je crois que c'était en 2016 à peu près, je ne me rappelle plus exactement de la date, mais c'était dans ces environs. À l'époque, si j'avais bien compris ce que souhaitait faire ce groupe de travail, c'est qu'il y avait trop de politiques et ce n'était pas quelque chose sur lequel le personnel de l'IETF souhaitait travailler, donc il fallait que ce soit un débat qui ait lieu au sein de l'ICANN. Voilà un petit peu la conclusion au niveau du SSAC.

Voilà, c'était juste pour vous donner un petit peu un historique. Mais je crois qu'effectivement, nous souhaiterions tous avoir davantage de clarté par rapport au protocole d'entente, comment mieux coordonner notre travail, etc.

MERIKE KAEO :

Merci Warren.

Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose, Nigel ?

NIGEL ROBERTS :

Je voulais faire un commentaire sur la proposition du SSAC par rapport aux chaînes qui doivent correspondre aux critères, bref, mémorable et significatif.

Je suis d'accord sur la brièveté et la mémorabilité. Par contre, je ne suis pas du tout d'accord par rapport à la question de la signification parce que la signification, c'est relatif à une culture, à une langue, à un esprit. Donc je crois qu'il faut que ce soit quelque chose qui devienne connu, mais je pense qu'au contraire, la signification ne doit pas du tout être prise en compte.

MERIKE KAEO :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont des choses à ajouter ? Je note que nous sommes déjà pratiquement à la moitié de notre réunion, que nous avons encore un sujet du SSAC et ensuite, les

sujets du Conseil d'Administration. Je ne sais pas s'il y a des mains levées ? C'est une ancienne main, d'accord.

Passons au sujet suivant, donc le SAC112.

ROD RASMUSSEN :

Une des choses intéressantes de notre point de vue, du point de vue du SSAC, c'est que si certes nous sommes un comité consultatif de l'ICANN, nous avons le luxe pour ainsi dire de pouvoir fournir des commentaires un petit peu en dehors de la mission stricte de l'ICANN. Donc de temps en temps, nous apportons des commentaires sur les questions qui ont un impact sur notre communauté ainsi qu'ailleurs. C'est une question de responsabilité et de pouvoir dire : « Ce type de chose est vraiment utile pour susciter des conversations. » Donc j'ai hâte de pouvoir poursuivre cette conversation et au moins de pouvoir poursuivre notre débat là-dessus de manière à pouvoir avancer et traiter de ces questions que nous avons identifiées.

Pour ceux qui ont des questions par rapport à la réponse sur le EPDP, diapositive suivante s'il vous plaît, j'imagine que vous avez déjà vu le travail que nous avons fait et qui s'aligne avec plusieurs des choses qui ont été évoquées par l'ALAC, le GAC, d'autres AC. Nous avons évidemment notre propre point de vue. Il y a d'autres groupes qui ont exprimé des préoccupations, pour certaines similaires aux nôtres, mais le SSAC est assez indépendant d'une manière générale. On essaie de rester vraiment dans le cadre des questions techniques. Je souhaitais donc m'assurer que si vous avez des questions par rapport

à certaines des thématiques sur lesquelles nous nous sommes focalisés, que vous ayez l'opportunité de les poser.

Alors, la bonne nouvelle par rapport à un des domaines sur lesquels nous étions préoccupés, c'est le point 3 par rapport aux points non traités de la charte, ces points qui n'avaient pas été traités et qui étaient assez inquiétants pour dire les choses poliment parce que le SSAC s'était concentré sur certains depuis le tout début et que c'était quand même une condition à notre participation avec un processus assez étrange. On souhaitait vraiment que ces points soient traités, bien ces points-là n'aient pas été traités. C'était vraiment une épine de notre côté.

Mais nous avons eu une réunion il y a quelques heures avec le conseil de la GNSO, comme je vous le disais, et ils recommandent d'avancer sur plusieurs pistes par rapport à la question des personnes morales et des personnes physiques, par rapport aux contacts anonymisés et il y a d'autres questions de ce type. Cela, c'est une piste et ensuite, il y a une autre piste sur l'exactitude des données. Ceci est extrêmement important. Il y a eu quatre recommandations sur lesquelles nous avons soulevé certains problèmes. Et ceci d'ailleurs nous mène au sujet de ce que nous souhaitons faire en termes de coordination.

Le processus du EPDP et le processus de la GNSO, je pense que nous en sommes assez satisfaits. Mais du point de vue du SSAC, il y a des personnes qui ont essayé de suivre autant que possible le travail effectué et autant que possible de fournir notre point de vue. Mais en fin de compte, je crois que lorsqu'on regarde le produit fini, il faut

considérer ce qui est finalement ressorti de la saucisse d'élaboration de politiques dans le cadre du EPDP. Et lorsqu'on regarde la totalité du produit, on se rend compte que ce n'était pas totalement ce dont on avait besoin. Et apparemment, il faudrait peut-être réfléchir à un compris de dernière minute, prendre un peu de recul et avoir une vision un petit peu plus générale de manière à ce que ceci corresponde à nos besoins selon notre perspective.

Voilà un petit peu ce qu'il faut voir lorsque vous découvrez après coup quelles sont les prérequis qu'établit la recommandation 12 en ce qui concerne la divulgation. C'est quelque chose qui nous préoccupe, et en particulier pour les gens d'agences d'application de la loi, des forces de l'ordre ou les personnes qui se chargent de la cybersécurité, essayer donc de déterminer quels sont les renseignements de ces mauvais acteurs, essayer d'identifier ces informations.

J'essaie donc de voir sur la liste s'il y a des questions. N'hésitez pas à écrire vos questions dans la fenêtre Questions et réponses sur le chat. Si vous avez des questions par rapport à ces problèmes précis, n'hésitez pas, nous serons ravis d'y répondre.

Maintenant, je vais repasser la parole à Merike.

MERIKE KAE0 :

Merci beaucoup Rod.

Oui, tout à fait, nous avons une réunion entre le Conseil d'Administration et la GNSO et notre réunion vient tout de suite après.

Je crois que Chris a levé la main. Chris, si vous souhaitez prendre la parole, si vous avez des questions ou des commentaires.

CHRIS DISSPAIN :

Merci Merike et merci Rod.

Tout d'abord, je m'excuse de ne pas avoir été à la réunion du Conseil avec le conseil de la GNSO.

Ma question est la suivante. Étant donné les circonstances, étant donné tout ce que vous avez dit et sachant que le Conseil d'Administration doit passer par une étape de conception pour savoir ce que l'on doit faire avec ces recommandations, est-ce que vous avez une position par rapport au fait de savoir si l'on doit accepter ou non les recommandations actuellement en cours ? Il y a eu bien sûr des discussions, mais je vous demande si le SSAC considère que cela vaut la peine de poursuivre avec ces recommandations ou non. Je voudrais savoir quelle est la position du SSAC.

ROD RASMUSSEN :

Merci beaucoup Chris.

Il y a une discussion et je tiens à clarifier un point par rapport à ceci. J'ai eu plusieurs discussions et j'ai pu constater que certains pensent que le concept d'une accréditation ne vaut pas la peine parce que personne ne va s'en servir. Je parle de la part de ce que disent les autres, ce n'est pas mon opinion personnelle. C'est à cela que vous faites référence ?

CHRIS DISSPAIN : Oui, tout à fait.

ROD RASMUSSEN : Je pense qu'il est important... Mon impression, du point de vue du SSAC, nous avons approuvé le reste du travail et tout ce que nous pensons se trouve dans le document. Nous avons des réserves par rapport à certains aspects de recommandations. Ce concept d'accès uniforme et la gestion de ce type d'accès uniforme, y compris l'accréditation et tout ce que cela peut apporter comme choses positives, tout cela, on le soutient.

Nous n'avons pas de position formelle par rapport au fait de savoir si cela vaut la peine ou pas. Nous avons exprimé nos préoccupations qui pourraient être prises en compte lorsqu'on se penche sur certaines questions précises au niveau de la mise en œuvre, par exemple si l'on parle des niveaux de priorités par rapport aux choses que nous avons soulevées, les conventions de service, etc. Je pense qu'il s'agit de problèmes...

INTEPRÈTE : Nous nous excusons, mais il y a des coupures dans l'audio.

ROD RASMUSSEN : Il s'agit d'aspects qui devront être pris en compte au moment de la mise en œuvre également. Et je pense que beaucoup d'entre nous

voulaient comprendre comment les choses se passent parce qu'il y a beaucoup de questions concernant la mise en œuvre.

Je pense qu'il y a plusieurs pistes de réflexion à suivre pour essayer de répondre à ces problèmes qui ont été soulevés. Je pense que cela vaut la peine de poursuivre ces pistes de réflexion pour répondre ou apporter une réponse à ces problèmes, essayer de les résoudre et résoudre tous ces aspects qui présentent des incohérences ou qui suscitent des préoccupations chez certains membres du SSAC ou de la communauté. Et tout cela, il faut le voir du côté des politiques également.

MERIKE KAE0 :

Je vois que Göran a la main levée. Göran ?

GÖRAN MARBY :

Ce n'est pas un commentaire par rapport à ce que Rod vient de dire, mais je voulais vous parler un petit peu d'où nous en sommes.

En ce moment, nous réfléchissons à la meilleure façon de faire tout cela de manière transparente. C'est pour cela que nous avons abouti à cette question de phase de conception opérationnelle. Donc dans ce PDP SubPro, nous devons nous concentrer de manière plus transparente sur cette phase de conception. Il y a beaucoup de questions qui n'ont pas reçu de réponse et dans nos interactions avec le Conseil d'Administration, nous devons avoir ce type d'échange.

Et quand nous parlons de cette conception, du design, cela ne concerne pas uniquement la partie technique. Nous avons déjà vu plusieurs systèmes de ticket, nous les connaissons. Mais il y a d'autres problèmes sur lesquels nous devons nous pencher et qui ont trait à des aspects juridiques, comment nous pouvons identifier la personne qui demande des informations de telle sorte qu'ils soient légitimisés. Nous travaillons donc sur cela pour ne pas que cela entraîne encore plus de responsabilités pour les différents acteurs qui participent à ce modèle.

Quand vous obtenez ces informations dans le cadre du RGPD, il faut aussi savoir quelles sont les implications juridiques car ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que le SSAD ne change pas les responsabilités vis-à-vis de la loi. Et nous avons donc une responsabilité par rapport à cela.

Les autorités de protection des données européennes ont publié une recommandation par rapport aux autorités de traitement de données. Je vous recommande la lecture de ce document car il confirme en quelque sorte la position qui est la nôtre depuis un certain temps par rapport aux responsabilités vis-à-vis du RGPD.

Il y a encore des incertitudes pour ce qui est de l'interprétation de certains aspects de ce modèle. Et la semaine dernière, nous avons envoyé une lettre pour avoir un peu plus de contexte en ce qui concerne la spécification temporaire. Et ce qui est important de savoir, c'est que la Commission européenne a le droit juridique de poser des questions formelles aux autorités de protection des données. Et ils se penchent sur le fait de savoir comment fonctionne

cette loi et dans ce contexte, la Commission européenne nous a promis également d'aboutir à un arrangement contractuel.

Donc il y a cet aspect juridique dont il faut tenir compte et qui fait partie du processus de conception. Nous voulons donc faire en sorte que ce processus soit tout à fait transparent pour que la communauté comprenne tous les principes qui sont à la base de ce travail.

Jusqu'à ce qu'on ait les réponses complètes des différentes parties contractantes et des différentes autorités de protection des données, nous continuerons à travailler. Donc la communauté de l'ICANN, y compris le SSAC, a la possibilité également d'écrire et de participer à ce processus.

Merci beaucoup.

MERIKE KAE0 :

Merci beaucoup Göran.

Je ne vois pas d'autre main qui se lève. Quelqu'un souhaite faire des commentaires par rapport à ce point en particulier ? Très bien, je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, donc nous allons donc passer au point suivant. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Tout le monde au sein de l'ICANN et notamment la communauté a été très occupé à travailler sur la question du renforcement du modèle multipartite. Il y a certains points d'interdépendance qui incluent les recommandations de l'ATRT3, les différents avis du Conseil

d'Administration. Et du point de vue du SSAC, il y a trois questions que nous souhaiterions poser au Conseil d'Administration.

Tout d'abord, quel est le progrès pour développer un processus visant à déterminer la priorité des activités au sein de la communauté ?

Deuxième question, quand on voit le document d'évaluation opérationnelle, le SSAC pense aux bénéfiques d'incorporer certains aspects et pour cela, nous voulons avoir une discussion avec le Conseil d'Administration par rapport à certaines de ces recommandations.

Et troisième, quel est le point de situation par rapport à la simplification des révisions de la communauté de l'ICANN ?

Alors, première question, Rod, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ?

ROD RASMUSSEN :

Cela rentre dans le cadre des discussions que nous avons eues en janvier à Los Angeles et qui ont été très utiles, des discussions avec les leaders de la communauté, très utiles je disais pour établir quelles sont les priorités et essayer de développer des moyens de coordonner ce travail. Nous avons donc eu des discussions par rapport à cela. Il est difficile encore de savoir comment cela a évolué.

Merci.

MERIKE KAE0 :

Merci Rod.

Matthew, vous voulez faire un commentaire ?

MATTHEW SHEARS :

Oui, merci Merike. Merci Rod. C'est une excellente question qui est une des priorités du Conseil d'Administration et pense que c'est le cas également pour la communauté.

Une des choses à laquelle nous avons réfléchi, c'est la question du modèle multipartite et il y a quelques recommandations spécifiques dans le travail de priorités. Il y a plusieurs angles. Il y a les recommandations de l'ATRT3 avec un besoin de travail sur les priorités pour l'ATRT3 dans la communauté. Le Conseil – et Avri et Becky pourront en parler – a publié l'année dernière un document sur les priorités et sur les recommandations en termes de priorités. Donc en fait, nous abordons les choses selon différents points de vue et ceci est encore accentué par la formation d'une nouvelle fonction de planification également.

Les mêmes questions deviennent de plus en plus importantes au sein du Conseil d'Administration. Donc voilà un petit peu le progrès qui a été fait, que l'on peut voir sous différents angles. Je pense qu'il n'y a pas de baguette magique, mais l'enjeu est de plus en plus pressant, donc je souhaitais simplement le mentionner.

Merci.

MERIKE KAE0 :

Merci.

Est-ce qu'il y a des personnes au Conseil d'Administration qui ont des choses à ajouter ? Becky, allez-y, vous avez la main levée.

BECKY BURR :

Oui, c'est une question vraiment complexe.

Il y a eu des progrès qui ont été effectués pour voir un petit peu comment planifier et établir les priorités sur les recommandations de la communauté. Il y a les recommandations qui ressortent de l'ATRT3, il y a le travail de l'OEC et du Caucus du Conseil parce qu'il y a des centaines de recommandations. Que fait-on ? Comment prioriser ? Comment s'assurer que l'on réfléchisse bien aux priorités ?

Il y a également le travail des bénévoles, tout ce que l'on demande des bénévoles, donc bien établir les priorités de manière à ce que la charge ne soit pas trop lourde, donc de bien répartir dans le temps les priorités.

Comme Matthew l'a dit, je crois que les priorités des activités, c'est un des domaines que la communauté avait souligné justement comme nécessitant des progrès. Donc je pense que nous allons voir des progrès à la fois en termes de planification de l'établissement des priorités avec le point de vue de la communauté et nous allons également voir un certain travail effectué du point de vue de la charge de travail.

MERIKE KAE0 :

Merci Becky.

Y a-t-il d'autres commentaires d'autres personnes par rapport à la première question sur les priorités ? Très bien.

Alors passons à la deuxième question, et il s'agit de la phase de conception avec le document de concept. Je ne sais pas si vous souhaitez ajouter un peu de contexte, Rod, là-dessus avant que le Conseil d'Administration nous donne son point de vue ?

ROD RASMUSSEN :

Lorsque ce document ODP est sorti il y a environ une semaine, nous l'avons regardé et de notre point de vue, il a fait écho à certaines choses puisque nous aussi, nous avons des recommandations au Conseil d'Administration et nous connaissons tous le projet NCAP qui se poursuit depuis des années et qui a nécessité que vraiment nous fassions certaines choses qui allaient au-delà de nos capacités. Avec l'aide du Conseil, nous avons reçu certaines ressources et nous avons pu un peu mieux définir et structurer ce travail de manière à l'accomplir à un niveau tel qu'on puisse vraiment comprendre quels sont les coûts. Nous avons donc défini la structure. Mais lorsqu'on a des recommandations qui impliquent beaucoup de travail – il y a deux ou trois exemples – ces choses ont un impact sur le coût et sur le temps.

Nous avons le registre de demandes d'intervention et je pense que ce processus pourra être ajusté avec le temps mais en tout cas, c'est un processus qui est utile. Incorporer certains des concepts de l'ODP dans nos propres processus pourrait être utile, donc avoir un dialogue

avant de lancer le travail ou avant de l'orienter vers quelqu'un qui s'en occupe. Donc l'idée serait de réfléchir à l'impact de nos recommandations et peut-être de mieux les définir. L'idée, c'est qu'il n'y ait pas plus de travail que nécessaire, qu'on puisse corriger notre orientation avant d'aller trop loin ; donc c'était un petit peu l'idée.

Alors, on réfléchit un petit peu au processus de la GNSO. Il y a peut-être autre chose qu'on pourrait faire. Le travail de la GNSO, de toute évidence, c'est celui qui a le plus d'impact. Mais vous n'êtes pas les seuls, donc je pense qu'on pourrait lancer la conversation là-dessus. Il n'est pas nécessaire de faire quelque chose tout de suite, mais il faut simplement démarrer. Ce n'est pas que le SSAC demande quelque chose de ce type, mais on aimerait en fait avoir une discussion sur le concept parce que nous pensons que cela pourrait être utile.

J'aimerais bien savoir quel est votre point de vue.

MERIKE KAE0 : Je vois que la main de Göran est levée. Allez-y Göran.

GÖRAN MARBY : Merci beaucoup. Merci de parler de cet OPD.

Lorsqu'on commence à réfléchir au processus et Matthew en a déjà parlé, il a parlé d'essayer de réfléchir un petit peu à la manière dont fonctionnent ces processus, comment nous interagissons, comment mieux fonctionner dans le cadre de la coopération du modèle

multipartite puisqu'on produit quelque chose au Conseil d'Administration et ensuite, il y a mise en œuvre.

Et je crois qu'une autre chose que l'on peut observer... Deux choses. Premièrement, il y a énormément de travail dans la communauté qui est produit, nous avons les SubPro, nous avons les PDP, nous avons la mise en œuvre de la piste de travail 2, nous avons les CCT, nous avons le SSR2, les recettes des enchères, je suis sûr que j'oublie des choses ; nous effectuons énormément de travail et il y a énormément de travail encore à faire. Donc il faut réfléchir à comment nous faisons tout ceci.

Et du point de vue opérationnel, la question est la suivante. C'est une question compliquée, mais lorsque le conseil de la GNSO doit prendre une décision à une politique, la responsabilité du Conseil d'Administration et de l'Org, c'est de mettre en œuvre ; c'est cela la base du modèle multipartite, c'est comme cela que ça fonctionne.

Notre objectif, c'est de mettre en œuvre les décisions de la communauté. Mais pour y arriver, il faut bâtir des systèmes. Nous parlons parfois de projets de 30-40 millions \$ et dans ces cas-là, bien sûr qu'il faut du temps. Il faut qu'il y ait communication avec la communauté, il faut qu'ICANN Org s'assure d'avoir bien compris avant prise de décision du Conseil d'Administration. Et le Conseil d'Administration en tant qu'entité doit savoir si on met en place le SSAD où cela s'adresse à l'ICANN, qui est responsable de quoi, qui est le patron. Tout ceci, le Conseil d'Administration doit le savoir. Donc, du point de vue opérationnel, c'est moins les politiques mais c'est plus

le comment on met en œuvre. Mais tout ceci commence à la base par les recommandations du conseil de la GNSO.

Donc ces recommandations sont sacrées, il n'y a pas de renégociation. C'est ce que le conseil a décidé, donc c'est leur travail de valider, de dire oui ou non. Je pars de cette hypothèse et je crois que ceci se produit après le PDP, mais cela ne change pas le PDP. On ne recommande plus rien. Cela, c'est une conversation qui appartient au Conseil d'Administration et au conseil de la GNSO.

Mais dans le cadre de la complexité du travail que nous avons dans lequel est impliquée la communauté, il nous faut élaborer un processus parce que si nous ne le faisons pas, nous serons moins transparents. Et la transparence pour moi, c'est également notre responsabilité. Donc avec mon équipe, nous essayons constamment d'être plus efficaces, d'être plus transparents, d'être plus responsables et redevables. Donc vous, quels que soient vos rôles, vous devez être impliqués et peut-être que de temps à autres d'ailleurs, vous serez d'accord avec nous. Mais même si vous n'êtes pas d'accord, il faut que nous le sachions.

Donc j'espère que ceci éclaircit un petit peu les rôles. Et comme je l'ai déjà dit, nous avons déjà fait ce travail. Maintenant, il nous faut simplement assurer davantage de transparence parce que les choses deviennent plus compliquées.

MERIKE KAE0 :

Merci Göran.

Rod, vous avez d'autres choses à dire par rapport à ce deuxième point ?

ROD RASMUSSEN :

Merci Göran par rapport à l'intention derrière cet ODP. Effectivement, il est intéressant pour la communauté de comprendre la logique derrière ce projet. Je crois qu'il y a une opportunité pour ceux qui établissent les politiques de bien comprendre les répercussions de leurs politiques. Je vais vous donner un exemple de mon propre point de vue.

Après avoir reçu mon diplôme, je travaillais pour une institution qui travaille avec la Commission budgétaire du Congrès. Et ceci a un impact énorme sur toutes les lois qui sont adoptées donc. Dans cette ancienne vie que j'avais, je faisais des estimations, des devis, différentes législations, donc c'est un travail dans les politiques. C'était quelque chose qui se passait avant que les gens votent, donc il était intéressant de voir quel était l'impact financier de ces propositions de loi.

Ce concept de comprendre où est l'impact, quel est l'impact, le dommage collatéral pour ainsi dire, c'est quelque chose de très utile dans le contexte plus général d'élaboration des politiques. Donc c'est une gestion qu'il faut faire. Et lorsqu'on regarde le PDP et le travail nécessaire pour réfléchir à l'impact, aux coûts, etc., il y a des révisions indépendantes et il y a un travail qui a été effectué par ICANN Org justement à cet effet. Et je sais que cela a été effectué de manière utile

du point de vue des politiques, certes, c'est quelque chose qui est fait mais je ne suis pas sûr que ce soit toujours pris en compte autant que ce devrait l'être, en tout cas de notre point de vue par rapport à certaines des choses sur lesquelles nous travaillons. Il y a certains impacts à mon avis, et nous n'avons pas d'outils efficaces pour mieux travailler là-dessus. Donc il faudrait réfléchir un petit peu au contexte.

MERIKE KAEO : Nous sommes arrivés à l'heure où nous devons finir notre séance. Peut-être qu'Avri, vous souhaitez ajouter quelque chose ? Je veux vous donner l'opportunité d'ajouter quelques éléments.

ROD RASMUSSEN : Je pense qu'on a encore une demi-heure.

MERIKE KAEO : Ah oui ? Nous avons une demi-heure. Cela a été une longue nuit. Très bien, nous pouvons continuer encore 30 minutes.

Vous voulez donner un petit peu de contexte ?

ROD RASMUSSEN : Peut-être que Julie souhaite apporter des éléments.

JULIE HAMMER : Nous voudrions mieux comprendre ce que la Conseil d'Administration pourrait faire en termes de simplification des révisions. Nous en

parlons depuis un certain nombre d'années dans les différents conseils. Nous avons donc envisagé une approche à court terme et une approche à long terme. Nous avons vu tout cela dans le cadre de l'ATRT. Il y a eu également une enquête menée auprès des SO et des AC et nous avons donc vu apparaître des propositions.

Il y a eu un certain nombre de progrès par rapport à ce qu'on avait pu voir dans le rapport préliminaire. Donc j'aimerais savoir ce que le Conseil d'Administration pense par rapport à ces questions. Est-ce que le Conseil a eu l'occasion d'en parler dans le cadre de l'ATRT ?

AVRI DORIA :

Nous avons travaillé dans la simplification des projets depuis un petit moment, mais plus en profondeur à partir de l'ATRT3. Maintenant que l'ATRT3 a abouti à un résultat et à des recommandations, etc., nous sommes engagés dans un processus où nous essayons de regrouper tous ces éléments, de prendre en compte toutes les recommandations et d'essayer d'avoir la certitude qu'on a bien compris ces recommandations issues de l'ATRT3. Donc nous essayons de bien comprendre les choses.

Pour ce qui est du contact, l'OEC a commencé à se pencher sur ce modèle. Par exemple, si on devait utiliser ce modèle, qu'est-ce qui se passerait ? Est-ce qu'il pourrait répondre aux problèmes que nous avons identifiés ? Quels seraient les différents scénarios ? Est-ce qu'on est d'accord ou non avec les autres commentaires que nous avons reçus ou par rapport à ce que les questionnaires ont donné comme

résultats ? Est-ce que cela pourrait fonctionner ? Et avant tout, nous essayons d'analyser tous les éléments sachant que cela pourrait avoir des conséquences par rapport aux statuts constitutifs. Et tout cela a lieu...

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais le son est coupé.

AVRI DORIA : Il est encore tôt pour nous, nous sommes au tout début du processus. Nous espérons apporter une réponse pour décembre. Nous avons donc un temps limité pour notre travail. Donc je ne peux pas encore vous dire ce que le Conseil d'Administration pense par rapport à cela parce que nous sommes dans une étape encore précoce du processus.

MERIKE KAE0 : Merci beaucoup.

Je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires ? Notre réunion devrait durer une heure seulement. Je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires avant de clore cette séance. Je ne vois pas d'autres mains levées. Maarten ?

MAARTEN BOTTERMAN : Excusez-moi, je n'avais pas trouvé ma main.

C'était une expérience intéressante et une séance très intéressante. Nous apprécions beaucoup le dialogue avec le SSAC. Et permettez-moi de vous dire que nous tenons à vous remercier de cette excellente séance.

MERIKE KAE0 :

Merci à tous. Merci d'avoir participé et profitez de ce qu'il reste du mois de l'ICANN.

Je vais clore cette séance. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]